
Accord sur les termes commerciaux des contrats relatifs au projet de centrale nucléaire Hinkley Point C

- **Le Groupe EDF et le Gouvernement Britannique sont parvenus à un accord sur les principaux termes commerciaux du contrat d'investissement relatif à Hinkley Point C (HPC)**
- **Le projet bénéficiera du programme de garantie de financement des infrastructures mis en place par le Gouvernement Britannique, selon les conditions et termes à définir**
- **Le Groupe EDF annonce des nouveaux partenaires et confirme les principaux fournisseurs**
- **La décision finale d'investissement reste soumise à la réalisation de certaines étapes clés**

Accord

Le Groupe EDF et le Gouvernement Britannique sont parvenus à un accord sur les principaux termes commerciaux du contrat d'investissement pour le projet de centrale nucléaire Hinkley Point C. Cette étape majeure s'inscrit dans le cadre d'un ensemble d'accords relatifs au projet et annoncés ce jour.

Ce contrat équilibré apporte aux investisseurs la visibilité nécessaire pour investir dans une nouvelle centrale nucléaire, capable de fournir au Royaume-Uni de l'électricité fiable et décarbonée à un juste prix pour les consommateurs. Cela démontre que le nouveau nucléaire permettra, en comparaison aux autres formes de production d'électricité, la réduction de la facture énergétique des consommateurs, la création de milliers d'emplois et le renforcement des capacités industrielles à long terme.

Les accords portent sur :

- Les principaux termes commerciaux du contrat d'investissement de Hinkley Point C
- La confirmation que le projet va bénéficier d'une garantie de financement dans le cadre du programme Infrastructure UK mis en place par le Gouvernement Britannique selon les conditions et termes à définir
- Les lettres d'intention relatives aux investissements des partenaires d'EDF
- Les quatre principaux contrats liés à l'ingénierie et à la construction
- Les termes du programme de financement du démantèlement de Hinkley Point Cⁱ

Ces accords et la construction de la centrale restent conditionnés à la décision finale d'investissement. Le Gouvernement et le Groupe EDF vont travailler ensemble pour finaliser les étapes restantes, avant la décision finale d'investissement.

Prix d'exercice du « contrat pour différence » (CfD)

L'accord est juste et équilibré pour les consommateurs et les investisseurs. Il implique que Hinkley Point C offrira des prix stables et prévisibles au travers du « Contract for Difference ». Si les prix de marché de l'électricité dépassent le prix d'exercice du CfD, les consommateurs n'auront pas à payer plus. Si les prix de marché se situent en-dessous du prix d'exercice du CfD, l'exploitant recevra un paiement complémentaire. Les consommateurs n'auront rien à payer tant que la centrale ne sera pas en service.

L'accord résulte d'un processus approfondi au cours duquel le projet a été soumis par le Gouvernement à une validation indépendante.

Le Groupe EDF prévoit deux réacteurs EPR à Hinkley Point C, dans le Somerset, et a initié les premières études pour la construction de deux réacteurs EPR à Sizewell C dans le Suffolk. La construction de plusieurs centrales nucléaires basées sur un design commun permet un « effet de séries », notamment pour la conception, la chaîne d'approvisionnement et l'ingénierie.

Le strike price est défini comme suit :

- £89,5/Mwh si une décision d'investissement est prise pour le projet Sizewell C. Dans ce cas, le projet de Sizewell C reversera au projet de Hinkley Point C l'équivalent de £3/MWh, du fait de l'effet de série dont bénéficiera Sizewell C.
- £92,5/MWh pour le projet Hinkley Point C si aucune décision d'investissement n'est prise pour le projet de Sizewell C

Le mécanisme de compensation financé par le projet de Sizewell C permettra d'assurer un impact neutre pour le projet d'Hinkley Point C.

En outre, si des économies par rapport au budget initial sont réalisées dans la construction du projet Hinkley Point C, les consommateurs en bénéficieront au travers d'un ajustement du prix d'exercice du CfD.

Le Département à l'Energie et au Changement Climatique (« DECC ») prévoit que l'électricité produite par Hinkley Point C sera compétitive avec celle produite par les futures centrales au gaz ainsi qu'avec d'autres sources d'énergie faiblement carbonées. Il est estimé que le nouveau programme nucléaire britannique permettra aux ménages d'économiser 74£ par an en prix courant d'ici à 2026-30.

Les autres points clés de l'accord de principe sur le contrat d'investissement sont:

- Le Groupe EDF et ses partenaires portent le risque de construction de la centrale électrique, dans le respect du budget et des délais
- Le prix d'exercice défini sera entièrement indexé sur l'indice de référence britannique à la consommation (Consumer Price Index ou CPI)
- Le contrat a une durée de 35 ans à compter de la date de mise en service de la centrale
- Un taux de retour équitable du projet (TRIⁱⁱ) d'environ 10%, en ligne avec les critères d'investissement du groupe
- Le projet bénéficiera d'une protection contre d'éventuels changements législatifs et réglementaires ⁱⁱⁱ

Partenaires

Les accords de principe sur la portée de la « garantie infrastructure » du projet et sur les termes clés du contrat d'investissement permettent au Groupe EDF de sécuriser des partenaires pour le financement du projet. La structure actionnariale anticipée serait :

- Groupe EDF 45-50%
- AREVA 10%
- China General Nuclear Corporation (CGN) } 30-40%
- China National Nuclear Corporation (CNNC)
- Des discussions ont également lieu avec une sélection d'investisseurs intéressés par le projet dont la participation pourrait aller jusqu'à 15%

Areva fait partie intégrante de tous les projets EPR existants à ce jour et apportera au Royaume-Uni les compétences et les enseignements acquis dans le cadre de ces projets.

Depuis 30 ans, le Groupe EDF travaille avec les groupes CGN et CNNC en tant que partenaire industriel. Cette coopération historique inclut la joint-venture entre EDF et CGN dans le cadre de la construction de deux réacteurs EPR à Taishan.

Le Royaume-Uni va bénéficier de cette coopération de long terme et des compétences reconnues de CGN et CNNC dans la construction et l'exploitation de centrales nucléaires.

La réglementation du nucléaire au Royaume-Uni oblige tous les constructeurs et exploitants à démontrer qu'ils agissent dans l'intérêt du pays et dans le souci du respect des normes de sûreté et de sécurité.

Le partenariat donnera à CGN et CNNC l'opportunité d'acquérir de l'expérience au Royaume-Uni avec comme objectif long-terme de devenir des opérateurs nucléaires dans ce pays, en partenariat avec le groupe EDF et en accord avec le cadre réglementaire.

Le risque lié à la construction de la centrale, dans le respect du budget et des délais, sera partagé par EDF et ses partenaires.

Avantages

David Cameron, Premier ministre a déclaré : « Il y a quelques semaines j'évoquais le renouveau de notre politique industrielle ainsi que notre détermination à se tourner vers de nouvelles technologies et soutenir les industries et les énergies nouvelles afin qu'elles puissent prospérer et nous aider à bâtir une économie rééquilibrée à travers le pays. Pour la réussite de la Grande-Bretagne et après des mois de négociations, nous sommes aujourd'hui parvenus à un accord pour la construction de la première centrale nucléaire en Grande-Bretagne depuis plusieurs décennies. Cet accord représente 16£ milliards d'investissements futurs pour la Grande-Bretagne et la création de 25 000 emplois, soit d'excellentes nouvelles pour la région du Sud-ouest et pour le pays tout entier. Dans un contexte international très concurrentiel, cet accord témoigne d'une réelle confiance en notre pays, et montre que nous savons faire preuve d'ouverture. Cette étape marque le coup d'envoi de la nouvelle génération d'énergie nucléaire en Grande-Bretagne, une énergie qui a un rôle important à jouer pour répondre à nos besoins futurs et assurer notre sécurité d'approvisionnement à long terme. »

Ed Davey, le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Changement Climatique, a déclaré : *« Cet accord constitue une excellente nouvelle pour la Grande-Bretagne et les consommateurs britanniques. Pour la première fois, une centrale nucléaire dans ce pays n'aura pas été construite avec l'argent du contribuable britannique. Cela nous permettra de renforcer et sécuriser notre modèle énergétique, grâce à une source d'électricité sûre, fiable et produite sur notre territoire. Ce projet est compétitif par rapport au gaz et aux autres sources d'énergies propres et, au-delà du fait que ce projet est totalement transparent pour les consommateurs d'ici la mise en service, il est également prévu que ces derniers profitent des gains qui seraient réalisés sur le projet (économies sur le budget initial ou cessions de participation) ».*

Le Président-Directeur-Général d'EDF Henri Proglio a déclaré : *« L'accord de principe conclu aujourd'hui avec le Gouvernement Britannique renforce de manière significative la coopération industrielle et énergétique entre la France et le Royaume-Uni. Le projet d'EPR à Hinkley Point C représente une opportunité majeure pour la filière nucléaire française dans un contexte de renouvellement des compétences. Le projet va stimuler l'économie, créer des opportunités d'emplois des deux côtés de la Manche et permettre au Royaume-Uni, pays dans lequel EDF est déjà le premier producteur d'électricité, d'accroître la part d'énergie décarbonée dans son mix de production. »*

Vincent de Rivaz, CEO d'EDF Energy, a déclaré : *« L'accord que nous annonçons aujourd'hui est juste et équilibré pour les consommateurs, le Royaume-Uni et pour EDF. Ce projet marque le coup d'envoi du programme nucléaire britannique et contribuera à reconstruire le socle industriel du pays. Les progrès d'ores et déjà accomplis sur ce chantier illustrent l'excellente compétence et la détermination d'une équipe de grande qualité qui est prête à se mobiliser pour faire du projet Hinkley Point C une réalité ».*

Le projet

Les travaux préparatoires du projet ont déjà bien avancé : le design a été approuvé par les régulateurs britanniques, le site nucléaire a obtenu la licence et le permis de construire a été accordé. Les coûts ont été établis sur la base d'appels d'offres internationaux et ont fait l'objet d'une revue indépendante.

Sous réserve d'une décision finale d'investissement escomptée d'ici juillet 2014, la mise en service de la centrale nucléaire est prévue en 2023. Cela signifie que l'électricité sera fournie au moment où elle sera nécessaire, à une période où le parc existant de réacteurs AGR approchera de la fin de son exploitation, permettant ainsi la transition d'une génération de centrales nucléaires vers la suivante.

Le coût de la construction des deux centrales nucléaires à Hinkley Point, exprimé en valeur de 2012, devrait atteindre 14 milliards de livres. En plus des coûts de construction, les investisseurs auront engagé 2 milliards de livres supplémentaires avant la mise en service. Il s'agit notamment de financer l'achat de terrains, l'obtention des différentes autorisations, la construction d'une installation de stockage de combustible usé et la formation de l'équipe de 900 personnes qui exploitera la centrale. Les coûts totaux d'ici à la mise en service devraient être proches de 16 milliards de livres, exprimée en GBP 2012.

Pour la première fois en Grande-Bretagne, les coûts de gestion des déchets et du démantèlement sont inclus dans le projet dès son origine au travers d'un programme de financement du démantèlement (Funded Decommissioning Programme).

Les principaux termes des contrats avec les quatre plus importants fournisseurs du projet ont été finalisés et restent conditionnés à la décision finale d'investissement. Les fournisseurs sont :

- Bouygues TP/Laing O'Rourke (contrat d'ingénierie civile)
- Costain (travaux maritimes)
- Alstom (turbines)
- Areva (chaudière nucléaire, systèmes de contrôle-commande et combustibles)

La collaboration avec des fournisseurs potentiels, ainsi que l'organisation d'évènements nationaux et locaux pour les fournisseurs et sous-traitants, ont permis aux sociétés britanniques et du Somerset de se positionner comme fournisseur du projet. Environ 57% des coûts de construction pourrait être dépensés au Royaume-Uni, développant les compétences et l'expertise qui permettront au pays de prendre une part plus importante dans les projets nucléaires nationaux et internationaux.

Les nouvelles alliances entre les industries britanniques et françaises leur offriront l'opportunité de prendre un rôle de premier plan dans ce projet et dans les projets nucléaires dans le monde.

Hinkley Point C pourrait créer 25 000 emplois au Royaume Uni durant sa phase de construction, dont 400 apprentis. Les investissements consentis dans les universités locales, ainsi que la création d'un centre de développement des compétences bénéficient dès aujourd'hui aux habitants du Somerset.

La construction de la nouvelle centrale va par ailleurs lancer le programme du nouveau nucléaire britannique et enclencher une réduction des coûts pour les centrales suivantes.

Garantie de financement dans le cadre du programme « Infrastructure UK »

Le Gouvernement a confirmé que le projet est éligible au programme de garantie de financement pour les projets d'infrastructure (Infrastructure UK). Il est actuellement envisagé que, sous réserve d'une due diligence réalisée par IUK, une dette garantie par le Trésor britannique financera les coûts globaux de construction avant la mise en service à hauteur de 65%.

« Infrastructure UK » mène une *due diligence* détaillée du projet afin de déterminer le périmètre de la garantie et d'en finaliser les termes et conditions.

Prochaines étapes

La décision finale d'investissement pour l'ensemble des partenaires reste soumise à un certain nombre de conditions, notamment:

- Accord sur l'ensemble du contrat d'investissement
- Le Groupe EDF doit finaliser les accords avec ses partenaires industriels pour leur entrée au capital et avec Infrastructure UK pour le financement en dette
- Une décision de la Commission Européenne relative aux aides d'Etat

N.B. : Version française traduite de l'anglais. Seule la version anglaise fait foi.

Contact presse à Londres

Sue Fletcher: sue.fletcher2@edfenergy.com / 07736727964

Nick Foley: nick.foley@edfenergy.com / 020 7752 2196, 07875110674

Louis Blake : louis.blake@edfenergy.com / 020 7752 2248, 07875114307

Contact presse à Paris

Carole Trivi & Aurélien Cassuto : +33 (1) 40 42 46 37

Contact analystes & investisseurs

Carine de Boissezon & Kader Hidra : +33 (1) 40 42 45 53

David Newhouse (investisseurs US) : + 33 (1) 40 42 32 45

Le groupe EDF, un des leaders sur le marché de l'énergie en Europe, est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce et la vente d'énergies. Premier producteur d'électricité en Europe, le Groupe dispose en France de moyens de production essentiellement nucléaires et hydrauliques fournissant à 95,9 % une électricité sans émission de CO₂. En France, ses filiales de transport et de distribution d'électricité exploitent 1 285 000 km de lignes électriques aériennes et souterraines de moyenne et basse tension et de l'ordre de 100 000 km de réseaux à haute et très haute tension. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à près de 28,6 millions de clients en France. Le Groupe a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires consolidé de 72,7 milliards d'euros dont 46,2 % hors de France. EDF, cotée à la Bourse de Paris, est membre de l'indice CAC 40.

ⁱ Pour la première fois en Grande-Bretagne, le groupe EDF financera lors de la mise en service de la centrale Hinkley Point C, son démantèlement et le coût de gestion des déchets. Ce coût est inclus dans le prix d'exercice du CfD.

ⁱⁱ Le « TRI » d'un projet est une mesure standard pour apprécier la rentabilité d'un projet par les investisseurs

ⁱⁱⁱ La GenCo NNB sera protégée contre tout changement réglementaire discriminant, par exemple (i) un changement de loi qui s'appliquerait uniquement à HPC, ou à NNB, ou seulement aux centrales bénéficiant de CfDs, ou aux centrales nucléaires ou encore seulement aux centrales nucléaires bénéficiant de CfDs, (ii) un changement réglementaire qui aurait un impact injustifié sur HPC en comparaison avec un groupe de générateurs comparables; et (iii) une taxe sur l'uranium, en considérant que dans tous les cas, de tels changements ne constituent pas un (A) changement prévisible, (B) un changement de politique (C) ou un développement de nouvelles « pratiques de marché » dans l'industrie nucléaire civile.